

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/08/2007

Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Direction de la Solidarité

Service Tarification

des Établissements Sociaux

Colmar, le 9 AOUT 2007

ARRETE **2007 00619** DSOL
du

portant fixation de la dotation globale 2007 du service d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des familles de la Fédération ADMR à Mulhouse

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la convention du 5 décembre 2005 signée avec la Fédération ADMR à Mulhouse ;

VU les propositions budgétaires présentées par l'association ;

Sur proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

Article 1^{er} -

La dotation globale 2007 allouée au titre de l'aide sociale à l'enfance au service d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des familles de la Fédération Départementale ADMR à Mulhouse est fixée comme suit :

Auxiliaires de vie sociale :

- Nombre d'heures : 600
- Tarif horaire : 20,10 €

La dotation allouée au titre de l'aide sociale à l'enfance s'élève à 11 160 € après intégration de la participation des usagers pour 900 €.

Article 2 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale à Nancy dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

Article 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président de l'association et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ARRETE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE 10 AOÛT 2007

17 AOÛT 2007

Ensemble le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur de la Solidarité

Charles BUTTNER

Jacques BORDONE

